

Numéro

4

Décembre
2007

La Lettre de l'Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité

Éditorial

Fin d'année et début d'une année nouvelle pour l'Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité (OEMM) qui mène maintenant ses études et son investissement à un rythme de croisière. Tout d'abord, merci à Martial Garcia de la CFDT d'avoir assuré et su accompagner cette réorganisation de l'OEMM. Il a impulsé l'ensemble des thèmes qui sont maintenant à l'ordre du jour : l'emploi, la gestion des âges, les institutions représentatives du personnel... Par conséquent, c'est avec une certaine fierté que je reprends le poste de président de l'OEMM pour les deux années à venir.

La fin de l'année a été marquée par notre remise de certificats de qualification professionnelle (CQP) en Novembre 2007 organisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'OEMM. Les titres remis étaient tout aussi bien des CQP « assistant commercial », « télé conseiller » ou « conseiller mutualiste » ; preuve en est que nos « diplômés » sont adaptés à la réalité et de plus en plus demandés par les entreprises mutualistes.

Je dois saluer l'ensemble des partenaires sociaux qui se sont montrés très présents et ont permis à l'OEMM de composer les différents jurys de CQP organisés au deuxième semestre mais aussi pour leur présence régulière au cours des comités de pilotage pour la conception et la validation des CQP.

*2008 va être marquée par la continuité et l'innovation. **Continuité**, parce que nous réaliserons le bilan social de la branche. Outil performant et éclairant pour toutes les entreprises mutualistes et pour l'ensemble des partenaires sociaux, il dote la branche d'une photographie des mutuelles. L'OEMM poursuivra son investissement dans la certification de branche. **Innovation**, car l'OEMM va entamer un profil métiers autour de la fonction commerciale. Par ailleurs, l'observatoire permettra aux mutuelles de se lancer sur un*

diagnostic court sur la gestion des âges en collaboration avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

L'OEMM constitue maintenant un outil incontournable d'étude et de réflexion utile à la branche professionnelle. Il l'accompagne et l'accompagnera dans toutes les évolutions en termes d'emploi que connaîtront les entreprises du secteur, et dans les efforts de professionnalisation entamés par les entreprises et les salariés de notre branche professionnelle.

Jean-Marc Lagoutte
UGEM – Président de l'Observatoire
de l'emploi et des métiers en mutualité

Sommaire

- **Le plan de travail 2008**
- **Le nouveau président et le nouveau vice-président**
- **Le bilan social de l'année 2006**
- **Intermédiation**
- **Brèves...**
- **Notre dossier:** La carte d'identité du secteur de la mutualité



Pour nous contacter :

17, avenue Victor Hugo - 75016 Paris
Tél. : 01 53 64 53 47 - Fax : 01 53 64 04 84
v.defauquet@ugem.net
observatoire@ugem.net

Les travaux de l'OEMM nous ont amené à être présents sur des chantiers divers : les études et enquêtes récurrentes comme le bilan social, mais aussi les thèmes de l'intermédiation, de la certification. L'OEMM participe par ailleurs, aux travaux de la commission paritaire nationale Observatoire d'Uniformation. Instance de réflexion sur la démarche d'observation, c'est un lieu d'échanges et de réflexion, entre les différents observatoires de l'économie sociale, sur des démarches transversales de prospective.

Dans cette quatrième lettre vous aurez l'occasion de suivre les chantiers en cours ou achevés ainsi que le plan de travail 2008 de l'OEMM. Un focus particulier sera réalisé sur les profils métiers et la démarche d'étude/action sur la gestion des âges, une synthèse du bilan social 2006 est proposée ainsi qu'un point sur l'intermédiation.

Alors, bonne lecture...

*Valérie Defauquet
Responsable de l'Observatoire
de l'emploi et des métiers en mutualité*

Le plan de travail 2008

Au cours de la dernière plénière de l'OEMM du 12 décembre 2007 les partenaires sociaux ont validé le plan de travail pour 2008. Il s'oriente autour de deux axes :

Études, enquêtes, groupes de travail ;

Information, communication.

1 - Étude, enquête, groupe de travail

- > **Le bilan social 2007 :** la poursuite du bilan social sera réalisée. Pour ce faire et ainsi que nous l'avons fait les années précédentes, nous interrogerons toutes les mutuelles relevant du champ de l'OEMM. Quelques questions complémentaires pourront être intégrées ainsi que nous l'avons fait pour le bilan social traitant des données 2006 (intérim, contrat à durée déterminé, handicap). Comme les années précédentes, nous vous donnerons des éléments d'analyse vous permettant d'avoir une visibilité de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue.
- > **Les profils métiers :** afin de répondre aux multiples interrogations des mutuelles, une enquête sera réalisée à titre expérimental sur 2008, sur les profils métiers relevant du commercial (à l'image de ce qui est réalisé dans le secteur de l'assurance par l'observatoire). Un échantillon sera constitué. Les mutuelles seront interrogées sur la base d'un questionnaire fermé.
Cette enquête portera sur les caractéristiques du commercial, le niveau de formation, sa fourchette de rémunération... Les différentes indications seront fournies par familles selon que le vendeur est sédentaire ou itinérant – un groupe de travail sera monté en début d'année avec quelques mutuelles et les partenaires sociaux. L'objectif est de réaliser ce profil sur toutes les fonctions-type (une fonction-type = regroupement d'emplois-type) dans la mutualité.
- > **Étude sur les institutions représentatives du personnel :** poursuite de l'étude que nous avons initiée en 2007 et confié à Idées consultants avec un rapport final prévu à la fin du 1^{er} trimestre 2008.

- > **Gestion des âges:** l'OEMM a prévu de confier à l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) la réalisation, à la demande des mutuelles, de diagnostics courts ciblés sur la gestion des âges. Un groupe de travail sera mis en place en début d'année afin, d'une part de piloter ces diagnostics courts qui seront établis à partir d'un cahier des charges commun et d'autre part, pour tirer de ces expériences des enseignements à diffuser auprès de l'ensemble des mutuelles relevant de l'OEMM. Une recherche sera entamée pour une participation du Fond social européen. Cette démarche sera réalisée en interne en collaboration avec l'ANACT.
- > **La professionnalisation des salariés du secteur par la certification :**
 - la construction de prochains certificats de qualification professionnelle par le travail déjà réalisé en groupe.
 - la poursuite des contacts avec le ministère de l'Éducation Nationale dans l'objectif de participation à des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) et la signature d'un accord pour qu'une collaboration s'entame avec les mutuelles au niveau territorial.
 - plus largement, la poursuite d'un travail avec les ministères de tutelles autour de la définition de titres réglementés ou de tutelle ministérielle (assistante dentaire et autres).

2 - Information et communication en 2008

L'information et la communication seront poursuivies au travers notamment de la rédaction de la lettre semestrielle sur les activités de l'OEMM mais aussi amplifiées par la participation à des réunions régionales sur les certificats de qualification professionnelle, la participation à des salons, les interventions auprès d'étudiants...

Contact : Valérie Defauquet - 01 53 64 53 47 - v.defauquet@ugem.net

Le bilan social de l'année 2006

Cette année 229 mutuelles ont participé au bilan social de la branche. Nous restons sur des effectifs similaires à 2004 et 2005, soit près de 25000 salariés. La structure des répondants est légèrement différente car le nombre de petits organismes du livre III est sensiblement supérieur à 2005. La masse de salariés du livre II reste prépondérante (48 %).

L'emploi :

La structure des répondants nous indique une légère diminution de la population « employé » au profit des techniciens.

Avec 79 % de femmes la répartition hommes/femmes reste identique à 2005.

L'âge moyen est de 43,3 ans : la population est vieillissante, l'âge moyen en 2005 était de 42,6 ans. L'ancienneté moyenne dans les mutuelles répondantes est de 15,8 ans, elle est en hausse depuis 2005 (15,3 ans).

82 % des salariés des organismes répondant travaillent à temps plein.

Nouveauté 2007 : 80 % des organismes répondants nous ont communiqué les dispositions prises quant à l'obligation d'embauche de salariés handicapés, 1/3 d'entre eux versent une contribution financière à l'AGEFIPH (Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) et 1/4 embauchent des salariés handicapés.

Les mouvements :

Malgré la hausse du nombre de sorties et la diminution du nombre d'entrées, le solde reste positif.

Les changements de classe se font dans les mêmes proportions qu'en 2005 et impactent logiquement les classes les plus nombreuses en effectif.

Les rémunérations :

Les écarts entre médianes et RMAG se maintiennent au même niveau qu'en 2005, ainsi 61 % des effectifs sont rémunérés dans l'intervalle allant jusqu'à 40 % de leur RMAG de rattachement.

L'intégralité du document est téléchargeable sur le site : www.ugem.net

Rubrique : Observatoire

Contact : Leslie Batonnet - 01 53 64 53 45 - l.batonnet@ugem.net

Le nouveau président et le nouveau vice-président

La plénière du 12 décembre 2007 a élu un nouveau président et un nouveau vice-président : il s'agit de Jean-Marc Lagoutte, par ailleurs président de l'UGEM, qui devient le président et Alain Le Strat, représentant CGT, qui assurera le rôle de vice-président.

Intermédiation

Nous poursuivons en collaboration avec le service juridique et le service formation de la FNMF, nos rencontres avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Objectif commun : définir les titres et les diplômes susceptibles d'entrer dans les conditions nécessaires pour faire de l'intermédiation en assurance. L'inscription du certificat de qualification professionnelle « conseiller mutualiste » est en bonne voie pour faire partie des titres et diplômes qui seront exigés. Par ailleurs, l'ensemble des organisations professionnelles se sont rencontrées le 6 décembre et proposeront au ministère de l'Économie et des Finances un contenu de formation afin de répondre à l'une des conditions pour faire de l'intermédiation à savoir disposer d'une formation d'au moins 150 heures. *Échéance – un arrêté à produire pour fin décembre.*

Contact : Valérie Defauquet - 01 53 64 53 47 - v.defauquet@ugem.net

Brèves...

... Nous poursuivons nos rencontres avec le ministère de l'Éducation Nationale et plus particulièrement la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE). Le 5 décembre, un premier échange s'est tenu sur la possibilité de signer avec ce ministère un accord visant notamment à rapprocher les collèges et les lycées d'enseignement secondaire et professionnel des mutuelles.

... Un jury de CQP a eu lieu le 7 décembre, 4 conseillers mutualistes s'ajoutent aux 158 personnes qui ont déjà obtenu ce CQP.

... Le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) nous a remis la carte d'identité du secteur. Exploitation des sources publiques, ce document procure une image de l'activité et de l'emploi dans le secteur de la mutualité.

Les partenaires sociaux ont souhaité avoir une rencontre spécifique sur le sujet le 23 janvier 2008. Au cours de cette séance, nous étudierons notamment la forme de la publication à venir.

Contact : Valérie Defauquet - 01 53 64 53 47 - v.defauquet@ugem.net